# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 2.3

### FINANCES

**ADHESION DE LA COMMUNE DE RIORGES**

**A L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-EVALUATION**

**DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances, expose à l'assemblée :

**"**L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et aux fonctions touchant plus généralement à la gestion et au management (organisation, conseil, pilotage, audit, inspection…).

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

* la libre administration des collectivités territoriales ;
* le citoyen au centre de la problématique du service public ;
* le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

* l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales (manifestation organisée avec succès depuis 1996) ;
* l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des fonctions et métiers cités ci-dessus ;
* la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux mêmes fonctions et métiers.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

La cotisation de base annuelle est fixée à 170 € pour un représentant au sein de l'association. Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à ses problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à sa gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de la commune de Riorges à l'AFIGESE.

Au vu de l'organisation des services, il est précisé que la collectivité aura trois représentants au sein de cette association, soit pour l'année 2014, une cotisation de 510 €.**"**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver l'adhésion de la commune de Riorges à l'Association Finances-Gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ;
2. dire que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011 compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget.

ADOPTE à l'unanimité.